Bottens, le 7 septembre 2018

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2018-09
relatif à
L'arrêté communal d'imposition pour les années 2019-2020

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet et Michel Panchaud, s'est réunie le 20 août et le 4 septembre 2018, afin de statuer sur l'objet en titre. En date du 30 juillet, la Municipalité incorpore, ainsi que la boursière, nous ont informés sur l'orientation financière de la commune pour les années à venir.

Les comptes 2017 se sont soldés par un excédent de charges de CHF 39'181.- qui correspond à environ 1 point d'impôt. La planification financière pour les deux années concernées représente une augmentation de 7,62 points. La proposition de la Municipalité d'augmenter de 5 points d'impôts (soit de 69 à 74 points) nous paraît raisonnable. La proposition d'augmentation, accompagnée des mesures d'économie initiée par les autorités communales, devrait tendre à l'équilibre des comptes.

Il est à relever que, via la péréquation, environ 1 point d'impôt nous sera rétribué.

Conclusion :

- Vu le préavis municipal N° 2018-09 ;
- Considérant que ce point figure à l'ordre du jour ;

La Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal :
D'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2019-2020 tel que présenté.

Les membres de la Commission des finances incorpore

David Bailly, Président | Patrick Oyon | Hervé Pittet | Michel Panchaud, Rapporteur

NB : Voir le tableau annexe en page 2.

Préavis municipal 2018-09
Arrêté communal d'imposition pour les années 2019-2020

Planification de l'évolution des charges et revenus horizon 2020 - sans augmentation d'impôt

		Comptabilité financière 2017		Agumentation en Fr.		Augmentation en Pts d'impôt		Explications
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus	
1	Administration communale	718 644	156 325	29 187	-16 154	0,71	- 0,39	C : Augmentation des charges de l'administration / R: diminution des émoluments (police des constructions)
2	Finances	804 989	3 570 104	64 980	59 473	1,58	**1,45**	C : Augmentation de la contribution à la péréquation liée à la RIEIII R : Augmentation du retour de la péréquation population dès 2019 et augmentation d'impôt normalisé de 2% prise en compte
3	Domaines et bâtiments	526 115	400 259	64 750	22 741	1,58	0,55	C : Augmentation des coûts d'entretien et d' amortissement / R : location du Pressoir et diminution des revenus liés au dicastère forêt
4	Travaux	785 667	552 543	-12 530	-12 003	- 0,31	- 0,29	
5	Instruction publique et cultes	703 749	635	132 567	-635	3,23	- 0,02	C : la PF tient compte de l'augmentation à 95% de l'ASIRE
6	Police	157 380	12 228	17 710	0	0,43	-	
7	Sécurité sociale	995 550	0	73 319	0	1,79	-	C : Augmentation de la facture sociale liée à la RIEIII
8	Services industriels	162 078	162 078	-6 845	-2 913	- 0,17	- 0,07	
				363 138	50 509	**8,85**	**1,23**	
				Total différence en points d'impôt			**-7,62**	

Planification de l'évolution des charges et revenus horizon 2020 - avec augmentation d'impôt

		Comptabilité financière 2017		Agumentation en Fr.		Augmentation en Pts d'impôt		Explications
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus	
1	Administration communale	718 644	156 325	29 187	-16 154	0,71	- 0,39	C : Augmentation des charges de l'administration / R: diminution des émoluments (police des constructions)
2	Finances	804 989	3 570 104	64 980	301 957	1,58	**7,36**	C : Augmentation de la contribution à la péréquation liée à la RIEIII R : **Augmentation de 5 points d'impôt**, augmentation du retour de la péréquation population dès 2019 et augmentation d'impôt normalisé de 2% prise en compte
3	Domaines et bâtiments	526 115	400 259	64 750	22 741	1,58	0,55	C : Augmentation des coûts d'entretien et d' amortissement / R : location du Pressoir et diminution des revenus liés au dicastère forêt
4	Travaux	785 667	552 543	-12 530	-12 003	- 0,31	- 0,29	
5	Instruction publique et cultes	703 749	635	132 567	-635	3,23	- 0,02	C : la PF tient compte de l'augmentation à 95% de l'ASIRE
6	Police	157 380	12 228	17 710	0	0,43	-	
7	Sécurité sociale	995 550	0	73 319	0	1,79	-	C : Augmentation de la facture sociale liée à la RIEIII
8	Services industriels	162 078	162 078	-6 845	-2 913	- 0,17	- 0,07	
				363 138	292 993	**8,85**	**7,14**	
				Total différence en points d'impôt			**-1,71**	